# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 10 décembre 2001** 

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 14 décembre 2001

Budget crématorium : contribution financière au budget principal - charges de personnel

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

### Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

#### Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

# Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS. M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE. Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU. M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés:

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2014172001

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001

Finances Budget Comptabilité

Budget crématorium : contribution financière au budget principal - charges de personnel

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis le 1er janvier 1999, l'activité du crématorium est retracée en budget annexe. Cependant, le personnel y intervenant est rémunéré par le budget principal.

Par délibération du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal avait décidé d'une participation financière du budget annexe au budget principal qui s'élevait à 15% de la masse salariale du service cimetières (référence année N-1).

L'évolution de l'activité du crématorium nous amène à revoir ce taux à la hausse et de le fixer à 20%.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la contribution du budget annexe crématorium au budget principal, tel que défini ci-dessus, à compter de l'exercice 2001.

# LE CONSEIL ADOPTE

 $\begin{array}{lll} Pour: & 43 \\ Contre: & 0 \\ Abstention: & 0 \\ Non participé: & 0 \end{array}$ 

Excusé:

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour